



Forum régional
pour la solidarité
et l'inclusion sociale
en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Actes du forum

Se rassembler pour bâtir
des communautés solidaires



Mai 2011

Tenu à l'École Gabriel-Le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts
Les 11 et 12 novembre 2010

Table des matières

Organisateurs	3
Mise en contexte	4
Approche territoriale intégrée (ATI), c'est quoi en fait?	5
Les faits saillants	6
Constats et perspectives.....	8
Conclusion	10
Notes	11
Collaborateurs et partenaires.....	12



Organisateurs

Comité de gestion de l'entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Gérard Bédard, direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Monsieur Marc Groleau, direction régionale d'Emploi-Québec

Monsieur Michel Gionest, direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Monsieur Gilles Pelletier, présidence-direction générale de l'Agence de la santé et de services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Madame Roxane Grenon, direction territoriale du ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

Monsieur Gilbert Scantland, direction générale de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Comité technique de l'entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Ghislain Anglehart, agent de concertation et de développement à la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Madame Raymonde Landry, direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Monsieur Damien Arsenault, président du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et maire de la municipalité de Saint-Elzéar (MRC de Bonaventure)

Monsieur Arthur Miousse, mandataire-conseil en développement social et membre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Monsieur Sébastien Daignault, direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Monsieur Jean-Denis Santerre, coordonnateur de la direction des services sociaux et communautaires, Agence de la santé et de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Madame Geneviève Giguère, directrice du Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM)

Madame Geneviève Gagné, coordonnatrice ATI, MRC de La Haute-Gaspésie

Monsieur Éric Laflamme, conseiller en développement de la main-d'œuvre, direction régionale d'Emploi-Québec

Madame Christine Chabot, Conseil du statut de la femme (CSF)

Mise en contexte

Au cours de la dernière décennie, la société québécoise a été fortement mobilisée autour de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cette lutte a été initiée par un large mouvement citoyen qui a proposé l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté et qui a mobilisé de nombreux citoyens autour d'une pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale en novembre 2000. Ce mouvement s'est consolidé et a pris une forme définitive sous le nom de Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui poursuit toujours son action visant l'atteinte des objectifs inscrits dans son cadre de référence.

En 2002, le gouvernement du Québec a répondu à cette demande en déposant le projet de loi 112 et en adoptant à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi inscrivait l'objectif permanent de développer un Québec sans pauvreté et fixait à moyen terme l'objectif de rejoindre au cours des dix prochaines années le rang des sociétés industrialisées ayant le moins de pauvreté. Elle rejoint partiellement les objectifs poursuivis par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Cette loi a mené à l'élaboration du premier plan gouvernemental 2004-2010 visant à structurer un certain nombre d'actions en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Au terme de sa réalisation, le gouvernement a procédé à une consultation publique dans le cadre des « Rendez-vous de la solidarité » effectués dans chacune des régions du Québec. Quoique fortement critiquée par de nombreux participants, cette consultation a servi de base pour l'élaboration et l'adoption du deuxième plan d'action sur la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

Parallèlement, dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Conférence administrative régionale (CAR) en collaboration avec la Conférence régionale des élus-GIM (CRÉGIM) marquait sa volonté de mettre en priorité son énergie autour des dossiers touchant des préoccupations sociales. Il s'agit respectivement de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, et de l'engagement jeunesse. En 2007, au sein de la CAR, plusieurs partenaires régionaux

conviennent de signer une entente de collaboration en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale permettant une mise en commun de ressources financières et de services techniques. Ainsi, le Fonds régional de soutien aux initiatives du milieu prend forme en rendant disponible plus de un million de dollars afin de soutenir le développement de la concertation et de la collaboration intersectorielle en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

À l'automne 2009, le comité de gestion de l'entente convient de la nécessité de mobiliser les partenaires communautaires, municipaux ainsi que les principaux acteurs gouvernementaux dans le cadre d'un événement régional permettant de procéder à une large réflexion sur les stratégies et les actions adoptées en regard de la lutte à la pauvreté, tant locale que régionale, et ultimement, de dégager des orientations régionales afin de soutenir l'action régionale et locale. L'idée d'organiser un forum régional venait de prendre forme.

Afin de soutenir la réflexion des participants et d'assurer la préparation de l'événement, le comité de gestion a mis en place un comité technique composé de représentants provenant du milieu gouvernemental, de la CRÉGIM, du milieu communautaire ainsi que des personnes reconnues pour leur implication dans la lutte à la pauvreté.

Le premier mandat du comité technique a consisté à préparer un bilan de la réalisation du premier plan d'action gouvernemental en faisant ressortir les principales actions actualisées sur les plans régional et local. Par la suite, le comité a procédé à une tournée des territoires afin d'élaborer le portrait de la concertation et de la mobilisation en matière de lutte à la pauvreté.

Il semblait incontournable de profiter de l'événement pour prendre connaissance du deuxième plan d'action gouvernemental et de bien saisir la pertinence de la concertation et de la collaboration intersectorielle en matière de lutte à la pauvreté, notamment en présentant les principes de l'approche territoriale intégrée (ATI).

Également, le forum se voulait une occasion d'approfondir notre réflexion en présentant des expériences positives vécues dans notre région et ailleurs au Québec. Mais surtout, il permettait de donner la parole aux participants et participantes par le biais d'ateliers et de séances plénières.

C'est donc avec plaisir que nous vous transmettons les actes du premier Forum régional pour la solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui s'est tenu à Sainte-Anne-des-Monts les 11 et 12 novembre 2010 sous le thème « Se rassembler pour bâtir des communautés solidaires ».

Bonne lecture!

Approche territoriale intégrée (ATI), c'est quoi en fait?

Dans le cadre de la Stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, l'approche territoriale intégrée (ATI) est décrite comme une démarche qui vise « l'engagement de tous les groupes de la société pour faire reculer la pauvreté et favoriser l'inclusion de l'ensemble de la population. Cette approche se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir des collectivités comme des individus qui les composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés. » (Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, p. 69.)

L'ATI est une démarche qui se veut innovatrice, mobilisatrice et transformatrice des individus et de la société.

- Un moyen qui va au-delà des services de dépannage et du soutien d'urgence;
- Une initiative inclusive des personnes en situation de pauvreté qui vise à répondre aux besoins spécifiques des territoires visés et de leurs résidents, en tenant compte de leur connaissance du milieu et de leur expérience;
- Une stratégie intersectorielle qui regroupe un ensemble d'intervenants et de citoyens autour d'actions qu'ils choisissent collectivement de mettre en œuvre, et ce, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'améliorer les conditions de vie, et de favoriser leur prise en charge et la capacité d'agir des individus et des collectivités;
- Ces actions peuvent toucher le développement local et régional, la revitalisation économique des milieux, la sécurité alimentaire, la persévérance et la réussite scolaires, le développement des compétences, l'accès à la formation et à l'emploi, le logement abordable et de qualité, l'accès aux services de santé et sociaux, aux loisirs, au sport, à la culture, le soutien aux familles, la vie communautaire riche, un environnement sain et durable, etc.

Au cours des deux jours du forum, les participants étaient appelés dans le cadre d'ateliers à discuter et à échanger sur différents thèmes se rapportant à une démarche régionale de mobilisation en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté. Pour faciliter ces échanges, trois questions leur étaient posées, à savoir :

Atelier 1 : Quelles sont les forces et les faiblesses de la région dans une démarche de mobilisation en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté? De quels supports ont besoin les intervenants locaux, territoriaux (MRC) et régionaux pour aller plus loin dans la démarche?

Atelier 2 : Volet 1 : Vision régionale :

À partir de son portrait, de ses forces et faiblesses, et des besoins exprimés, quelle vision la région doit-elle se donner en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté, et ce, pour les dix prochaines années?

Atelier 2 : Volet 2 : Priorités régionales :

À partir de sa vision, quelles priorités d'intervention la région doit-elle cibler pour amorcer l'élaboration d'une stratégie régionale en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté 2011 – 2021 sous le principe de l'ATI?

Voici donc présenté, de façon schématique, le résumé des différents éléments identifiés par les participants lors de ces ateliers tenus durant les deux jours du forum.

Les forces et les atouts

- Un fort sentiment d'appartenance à la région;
- La mobilisation régionale est possible et souhaitée;
- Des réussites collectives;
- Une collaboration acquise des organismes communautaires avec différentes instances;
- La possibilité d'avoir des approches modulées selon les besoins et non selon la densité de la population;
- Une réelle volonté d'agir de la part de l'ensemble des participants et participantes;
- Les politiques familiales des municipalités;
- Une volonté de promotion du concept d'ATI.

Les faiblesses et les difficultés

- Le manque d'argent et de ressources;
- L'absence de programmes adaptés ou modulés aux besoins de la région;
- La complexité et la lourdeur administrative pour démarrer un projet ou en assurer la pérennité;
- Le sentiment que plus d'argent est affecté à la planification qu'à la mise en œuvre;
- La multiplication des tables de concertation et des rencontres;
- Les préjugés entretenus face aux démunis et aux personnes en situation de précarité;
- La méconnaissance des services communautaires par certains élus;
- Le manque de vision commune de la pauvreté.

Les souhaits, les besoins et les attentes

- Une vision régionale commune qui permette d'agir à la fois sur les causes et les conséquences de l'exclusion sociale et de la pauvreté;
- Un vocabulaire partagé;
- Prendre le temps de bien se connaître;
- Établir la confiance et le respect;
- Tous être réalistes dans les attentes;
- Une répartition équitable des fonds disponibles;
- Que les organismes sur le terrain soient indépendants dans leur façon de dépenser;
- Volonté d'une implication plus soutenue des élus;
- Nécessité d'une concertation du communautaire, de l'institutionnel et du municipal;
- Implication et intégration des personnes démunies dans le processus et les actions;
- Identifier et agir sur les déterminants de la pauvreté;
- Interpeller et agir avec le milieu scolaire et les organismes œuvrant en petite enfance;
- Remettre en vogue le modèle « d'éducation populaire » déjà utilisé au Québec et ayant fait ses preuves;
- Utiliser les activités culturelles et sportives comme des temps et des lieux d'intégration;
- Avoir un plan régional qui respecte aussi les spécificités locales;
- Favoriser le travail intergénérationnel;
- Travailler en prévention;
- Création de créneaux d'excellence en développement social;
- Parler des bons coups et réussites, et les partager;
- Soutenir les projets déjà en place;
- Intégrer le milieu économique aux démarches;
- Que les attentes soient clairement établies de part et d'autre;
- L'ATI doit être une démarche tant sociale qu'économique.

Propositions de fonctionnement

- Décentralisation ou guichet unique?;
- Que la CRÉ et les MRC jouent un rôle de leaders et de motivateurs;
- Que la ressource choisie ne soit pas un ou une élue, pour éviter les changements lors des élections;
- Une instance de coordination des actions plutôt qu'une multitude de tables;
- Les élus sont ciblés pour prendre le leadership de la mise en œuvre de l'ATI;
- La structure régionale pourrait être une table régionale regroupant CAR, CRÉ et organismes communautaires;
- Une équipe stratégique qui offrirait du soutien aux comités ATI locaux;
- Engager un ou une agente de liaison dans chaque MRC.

À la lumière de ces différents éléments identifiés par les participants, les membres du comité organisateur ont dégagé des constats et des perspectives afin de les guider dans la mise en œuvre des recommandations et du suivi du forum.



De façon générale, le Forum régional pour la solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine marquait un temps d'arrêt permettant à l'ensemble des acteurs locaux et régionaux présents à l'événement d'effectuer une réflexion sur les orientations nationales et régionales, sur notre mobilisation intersectorielle et les actions réalisées. Le premier constat que nous pouvons dégager du forum porte sur le fort consensus exprimé quant à la pertinence de mener des actions intersectorielles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les participants et participantes ont décrit de façon élogieuse plusieurs expériences vécues dans l'ensemble de la région en démontrant également l'existence de la concertation dans les différents territoires selon des modalités d'organisation adaptées et selon une intensité variable. Là où l'action intersectorielle est déjà organisée autour de la lutte contre la pauvreté, notamment en Haute-Gaspésie, à Rocher-Percé et aux Îles-de-la-Madeleine, on note une participation active des milieux communautaire, gouvernemental et municipal. Plusieurs personnes ont souligné l'importance de susciter également la participation citoyenne et celle du milieu économique, participation jugée incontournable à l'atteinte de nos objectifs.

Des représentants et représentantes du milieu communautaire auraient souhaité que l'on profite de ce rendez-vous pour mettre davantage en valeur l'apport important des organismes communautaires dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils ont déploré le fait que les présentations en ouverture du forum insistaient davantage sur une certaine vision gouvernementale et passaient sous silence que la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est d'abord et avant tout le fruit d'une mobilisation citoyenne dans laquelle ils sont profondément engagés au quotidien. Également, une certaine impression de martelage autour de l'approche territoriale intégrée a suscité des inquiétudes, voire certaines insatisfactions de leur part.

Il faut souligner la mobilisation que le milieu communautaire a réalisée auprès de personnes directement concernées par la pauvreté et venues prendre la parole dans le

cadre du forum, donnant ainsi une démonstration directe de la démarche d'appropriation du pouvoir qui devrait guider nos actions intersectorielles. D'ailleurs, plusieurs personnes ont rappelé l'importance de faciliter la participation de gens en situation de précarité dans l'ensemble de nos démarches et de nos actions.

Les discussions vécues pendant ces deux journées ont permis de mettre en relief certains défis qui nous attendent au lendemain de l'événement et que nous devons prendre en considération afin de dynamiser et d'améliorer nos actions intersectorielles. Notamment, la conception que les acteurs se font de cette problématique à travers le prisme de leurs préoccupations sectorielles, nous démontre l'importance de s'entendre sur une définition commune de la pauvreté propre à susciter la mobilisation ainsi que l'utilité de faire connaître les expériences vécues.

Quoique l'on reconnaisse la nécessité de l'action intersectorielle pour lutter contre la pauvreté, plusieurs participants mentionnaient qu'ils sont déjà sollicités à l'extrême pour la participation à diverses activités de concertation et à de nombreux comités de travail. Ce foisonnement important d'activités intersectorielles exigera que l'on procède à une analyse de la situation et à certains arrimages dans notre façon d'organiser nos actions. Dans ce contexte, plusieurs personnes affirmaient qu'il serait malvenu de multiplier les structures plutôt que de consolider les actions déjà entreprises tout en gardant une ouverture face à l'émergence de projets innovants et de projets pilotes. On souhaite que les acteurs gouvernementaux recentrent le financement disponible pour le soutien à la réalisation des plans d'action émanant de la concertation locale.

Plusieurs interventions ont porté sur la nécessité de développer des plans d'intervention et des approches modulées selon les besoins et les réalités de chaque territoire. Par ailleurs, certaines problématiques spécifiques ont été mises en relief et ciblées comme des réalités pressantes sur l'ensemble du territoire. C'est le cas notamment de l'insécurité alimentaire qui, selon le témoignage de certains acteurs impliqués, gagne du terrain de façon inquiétante. Il en va de même pour l'accessibilité à des logements sociaux pour les personnes vulnérables.

Du côté des élus municipaux, plusieurs ont manifesté soit un désir de poursuivre leur engagement et d'intensifier leur action, soit un désir de s'engager et d'amorcer une démarche de mobilisation dans leur milieu, notamment auprès des autres élus. Certains parlaient d'amener le préfet de la MRC à adhérer à l'approche territoriale intégrée et de faire les démarches nécessaires pour inscrire cette action intersectorielle dans le plan de développement municipal.

Diverses pistes d'action ont été suggérées pour soutenir la dynamique intersectorielle tant sur le plan régional que sur le plan local :

- La mise en place de règles justes, équitables et consensuelles pour la distribution des fonds régionaux destinées à la lutte à la pauvreté et priorisant les actions ciblées dans le cadre d'une démarche intersectorielle.
- La création d'une structure régionale permettant de coordonner la stratégie de lutte pour la solidarité et l'inclusion sociale élaborée par l'ensemble des acteurs régionaux et locaux, d'apporter un soutien financier et technique aux initiatives locales et d'organiser un réseau de communication efficace entre les différents territoires locaux. Différents modèles organisationnels ont été suggérés. On reconnaît que la gestion du problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale ne doit pas seulement être confiée à un seul organisme tel que la Conférence régionale des élus (CRÉ), mais qu'il incombe à tous de s'impliquer et d'agir.
- La création de créneaux d'excellence en développement social.
- Le maintien des échanges entre les différents acteurs afin d'apprendre à mieux se connaître, de considérer l'apport de chacun et d'identifier les zones de collaboration.
- L'élaboration d'une stratégie régionale intervenant sur les déterminants de la pauvreté pour un impact à long terme.

- La modulation du soutien régional selon le niveau de développement de chacun des territoires : implantation d'une structure intersectorielle, développement des activités ou consolidation du fonctionnement.
- Les attentes manifestées à l'égard de la CRÉGIM et des MRC quant à leur rôle de motivateurs et de leaders dans la mobilisation intersectorielle.

Ces diverses pistes d'action guideront les membres du comité organisateur dans leur démarche afin d'assurer le suivi du forum et des éléments issus de la réflexion des participants et participantes.





Forum régional
pour la solidarité
et l'inclusion sociale
en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Collaborateurs et partenaires MERCI!

*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 

*Agence de la santé
et des services sociaux
de la Gaspésie –
Îles-de-la-Madeleine*

Québec 

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 

*Éducation,
Loisir et Sport*

Québec 

*Emploi
et Solidarité sociale*

Québec 

Famille et Aînés

Québec 

 **CRÉGÎM**
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



*Regroupement des organismes
communautaires de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine*